

THÈME : ENSEIGNEMENT DES LANGUES ÉTRANGÈRES

PREMIÈRE LANGUE ÉTRANGÈRE AU NIVEAU PRIMAIRE : LANGUE NATIONALE OU ANGLAIS ?

La Suisse ne connaît pas de réglementation uniforme en matière d'enseignement des langues étrangères à l'école primaire. En Suisse romande, au Tessin et aux Grisons, la priorité est systématiquement donnée à une deuxième langue nationale, tandis que dans les cantons alémaniques, l'anglais est souvent privilégié comme première langue étrangère. Quel que soit le modèle qu'ils défendent, les partisans des deux approches ont des arguments pertinents à faire valoir. Pour l'économie, il importe que, au niveau de l'école primaire, la priorité soit accordée à un apprentissage de qualité de la langue maternelle ou de la langue standard. Durant les premières années de scolarité, il serait préférable de se limiter à une seule langue étrangère. Le choix entre l'anglais et une deuxième langue nationale appartient aux cantons, pour autant que le modèle retenu soit le même au sein d'une région linguistique.

ENSEIGNEMENT DES LANGUES ÉTRANGÈRES : IL N'Y A PAS DE SOLUTION UNIVERSELLE

La Commission Formation et recherche d'économiesuisse s'est à plusieurs reprises penchée sur la question du choix de la première langue étrangère à enseigner en primaire, à savoir l'anglais ou la première, respectivement la deuxième langue nationale, en l'occurrence l'allemand en Suisse romande et le français en Suisse alémanique. Ses membres s'accordent sur le fait que les enfants doivent commencer par maîtriser la langue standard de la région. En ce qui concerne le débat sur l'enseignement d'une ou de deux langues étrangères à l'école primaire, ils ne se prononcent pas de manière définitive.

Une harmonisation est judicieuse. Cependant, l'école peut et doit tenir compte des spécificités de la politique régionale.

Faut-il supprimer la souveraineté cantonale en matière d'apprentissage des langues ?

La première question à se poser ici est de savoir s'il y a lieu de conserver le système actuel où le choix de la première langue étrangère relève de la compétence cantonale. Sur le fond, cette conception est conforme à l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS), même si elle est en contradiction avec l'esprit qui le sous-tend et l'objectif d'une mobilité aussi grande que possible entre les régions. Cependant, l'école peut et doit tenir compte des spécificités de la politique régionale, notamment dans les cantons proches des frontières linguistiques tels que le Tessin ou les Grisons, lesquels présentent des sensibilités et des particularités différentes de celles de certaines parties de la Suisse alémanique ou romande. Dans les deux cantons précités, par exemple, le lien émotionnel avec la langue du canton limitrophe est particulièrement fort, aussi parmi les jeunes et les adolescents. Selon la région, il est en outre plus important, pour l'intégration dans le processus de travail, de bien maîtriser la deuxième langue nationale plutôt que la langue de Shakespeare.

Les chiffres plaident eux aussi en faveur du maintien de la souveraineté cantonale, même si celle-ci est une entrave à la mobilité intercantonale des écoliers. En effet, le nombre d'élèves qui déménagent avec leurs parents d'un canton à l'autre est relativement faible.

Avoir de bonnes connaissances d'anglais acquiert toute son importance dans un monde du travail de plus en plus international.

Langue de communication ou culture suisse ?

Pour ce qui est de l'acquisition de la première langue étrangère, on pourrait argumenter que les élèves de toutes les régions de Suisse devraient apprendre l'anglais afin d'améliorer la communication à l'échelle de la Suisse. Il n'est pas rare en effet d'entendre des adolescents romands, alémaniques et tessinois se parler en anglais pour se comprendre. Si l'anglais était enseigné comme première langue étrangère, la main-d'œuvre qualifiée de demain serait en outre mieux préparée au marché (international) du travail, sachant que l'anglais occupe par rapport au français et à l'allemand une place grandissante dans le quotidien professionnel. Par ailleurs, le phénomène de discrimination, du moins implicite, de l'italien et du romanche serait quelque peu atténué, dans la mesure où l'allemand et le français n'auraient plus la préséance en tant que première langue étrangère enseignée. Car dans un canton comme

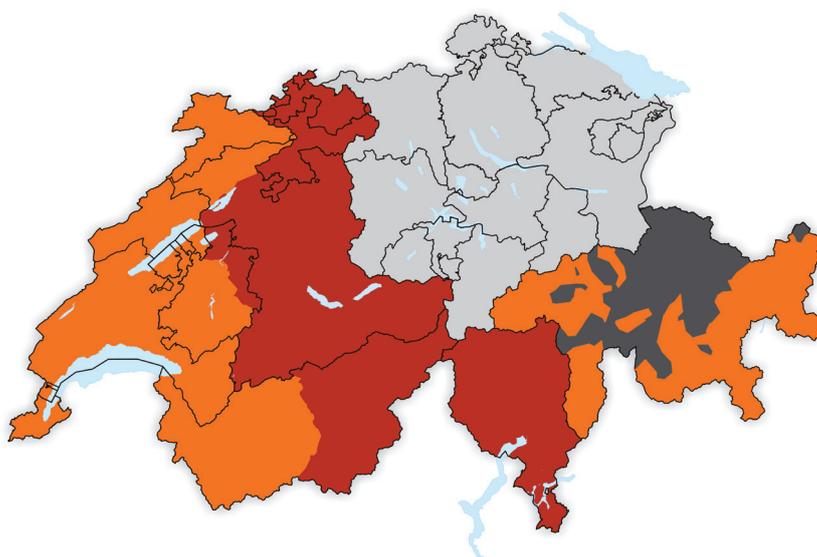
L'apprentissage d'une deuxième langue nationale revêt une importance qui va au-delà du simple fait de pouvoir s'exprimer dans cette autre langue.

les Grisons, on pourrait argumenter que c'est l'italien ou le romanche qui doit être enseigné comme première langue étrangère.

Mais l'argument selon lequel les enfants suisses allemands devraient d'abord apprendre la deuxième langue nationale la plus parlée, à savoir le français, et les petits Romands, l'allemand en tant que principale du pays, est tout aussi pertinent. Cela permettrait aussi d'éviter que l'éventuel fossé entre la Suisse alémanique et la Suisse romande se creuse. Par contre, on ne réglerait pas le cas du Tessin, ni celui des Grisons, où l'italien est à prendre en compte au même titre que l'allemand et le français. Quoi qu'il en soit, on sait que la connaissance d'une deuxième langue nationale renforce la cohésion, améliore la compréhension de la culture des autres régions linguistiques, accroît la diversité en général et promeut l'identité suisse. En outre, les petits Suisses allemands se feraient plus facilement l'oreille pour les langues latines, ce qui leur conférerait un atout de taille pour l'apprentissage ultérieur de l'italien et de l'espagnol, par exemple. Divers spécialistes s'accordent à dire que les Alémaniques qui apprennent d'abord le français acquièrent une meilleure compréhension de la linguistique. Enfin, la motivation d'apprendre de toute manière l'anglais par la suite, plutôt qu'une autre langue, s'en trouve nettement renforcée.

Aujourd'hui, les cantons de Suisse centrale, septentrionale ou orientale accordent la priorité à l'anglais ; tous les autres cantons, à une deuxième langue nationale.

Première langue étrangère enseignée au niveau primaire



■ Allemand ■ Français ■ Anglais ■ Italien ou romanche

Source : CDIP, 2014

Vue d'ensemble des avantages et des inconvénients

La Commission a dressé le tableau ci-dessous afin de comparer les avantages et les inconvénients des deux solutions. Pour des raisons de simplification, les avantages des langues nationales en tant que première langue étrangère illustrent simultanément les inconvénients correspondants de l'anglais.

Avantages de l'anglais	Avantages de l'allemand / du français
La communication entre les adolescents et les jeunes adultes de toutes les régions du pays est facilitée. Pour avoir accès à la culture suisse allemande, les enfants et les adolescents romands devraient apprendre le dialecte plutôt que le bon allemand.	Les langues nationales et, partant, la culture ainsi que le respect de l'article constitutionnel sur les langues (quadrilinguisme de la Suisse) sont renforcés.
La future main-d'œuvre qualifiée suisse est mieux préparée au marché du travail (international).	Les jeunes ont de meilleures chances de trouver du travail dans les professions axées sur la Suisse, la connaissance de l'allemand ou du français étant pour celles-ci au moins aussi importante que la maîtrise de l'anglais.
La discrimination implicite des deux autres langues nationales, l'italien et le romanche, est atténuée.	La cohésion entre la Suisse romande et la Suisse allemande est renforcée. Les liens avec la Suisse italo-phonie ou romanophone sont affaiblis.
L'anglais, qui est la langue de communication dans les milieux de la recherche et de la technique et, par conséquent, un prérequis pour des études supérieures, est appris de manière précoce.	Les adolescents maîtrisent une langue supplémentaire, car plus tard, ils apprendront plus volontiers l'anglais que l'allemand ou le français.
Les enfants de langue étrangère sont moins pénalisés. L'anglais étant une langue facile d'accès et très présente dans le quotidien (numérique), les élèves faibles ont plus de facilité à l'apprendre.	Les compétences linguistiques et la connaissance des langues romanes sont améliorées, d'où une plus grande facilité à apprendre l'italien ou l'espagnol par la suite. L'anglais se cantonne plutôt au rôle d'« outil de travail ».
Il est en général plus simple pour les enseignants du niveau primaire d'intégrer l'anglais dans le programme scolaire obligatoire.	Le sentiment d'appartenance ainsi que l'identité suisse sont renforcés.
L'égalité des chances est renforcée, car sinon les parents aisés paient des cours d'anglais privés à leurs enfants.	
Le handicap des garçons pour l'apprentissage des langues est atténué, car l'anglais est une langue plus accessible.	

CONCLUSION

Les interrogations et affirmations suivantes méritent réflexion :

- Faut-il limiter, voire supprimer la compétence des cantons en matière de choix des langues enseignées ?
- En cas de réponse positive : faut-il, en Suisse, promouvoir en priorité la communication entre les différentes régions ou la compréhension de la culture des autres ?
- L'enseignement de deux langues étrangères à l'école primaire entraîne des coûts d'opportunité considérables et peut constituer une surcharge, en particulier pour les élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage.

En résumé, les conclusions suivantes s'imposent :

L'enseignement de la langue maternelle doit être prioritaire. Il serait judicieux de se concentrer sur une seule langue étrangère à l'école primaire.

- La priorité doit être accordée à l'enseignement de la langue maternelle (soit de la langue standard prévalant dans la région), des sciences naturelles ainsi que des mathématiques. La qualité de cet enseignement ne doit en aucun cas être compromise par un trop grand nombre de périodes de langues étrangères.
- La concentration sur une seule langue étrangère à l'école primaire se justifie pleinement. Si les enfants sont confrontés précocement à une langue étrangère, celle-ci doit être pratiquée intensivement pour une acquisition durable.
- Le choix de la première langue étrangère incombe aux instances politiques compétentes et ce devrait être la même pour chacune des régions linguistiques. Une uniformisation à l'échelle des cantons serait souhaitable.

LANGUES ÉTRANGÈRES AU NIVEAU PRIMAIRE
SERVICE

INFORMATIONS

Lien :

<http://www.economiesuisse.ch/fr/themen/bil/volksschule>

Documentation :

Politique de formation, de recherche et d'innovation : lignes directrices de l'économie. Zurich, 2014

Débat sur la première langue étrangère enseignée : chers cantons, mettez-vous d'accord. Commentaire de Rudolf Minsch du 10 octobre 2014

Votre interlocuteur chez economiesuisse :

Maxim Wuersch

Collaborateur scientifique

maxim.wuersch@economiesuisse.ch